
Commune de Meillac

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2016**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le premier avril à vingt heures, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire.

PRESENTS : M. DUMAS Georges, M. RAMBERT Bruno, Mme TALES MERIL Sandrine, M. AFCHAIN Yves, Mme ADAM Nathalie, Mme BONTE Doriane, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, Mme GOULLET DE RUGY Marie-Madeleine, M. GUILLARD Philippe, M. MENARD Sylvain, Mme PIOT Annie, M. PONCELET Michel, M. ROUXEL Jean-Luc.

Mme LEGAULT DENISOT Sarah est arrivée pendant l'explication du troisième sujet inscrit à l'ordre du jour.

ABSENTS EXCUSES : M. RONDIN donnant pouvoir à M. DUMAS, M. GORON donnant pouvoir à M. RAMBERT, Mme SOSIN donnant pouvoir à Mme LEGAULT DENISOT, Mme SAMSON donnant pouvoir à Mme TALES MERIL.

Secrétaire de séance : Mme COUVERT

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Effacement des réseaux Allée des Ajoncs et Allée du Pré du moulin : approbation du plan de financement et réalisation des travaux

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude détaillée transmise par le SDE 35 concernant les travaux d'effacement des réseaux Allée des Ajoncs et Allée du Pré du Moulin. Après déduction des subventions, la partie « réseaux électriques » s'élève à 12 020 €, la partie « éclairage public » s'élève à 15 876 € et la partie « Télécom » à 26 640 €. Le montant total à la charge de la commune est donc de 54 536 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, S'ENGAGE A :

- TRANSFERER la maîtrise d'ouvrage au SDE 35 pour les travaux d'éclairage public et du génie civil des réseaux de télécommunication pour cette opération ;
- REALISER les travaux dès que le dossier aura été retenu par le SDE ;
- INSCRIRE les crédits nécessaires au budget ;
- VERSER la participation de la commune au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux.
- ET AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Redevance pour occupation du domaine public à des fins commerciales

Vu le courrier de Mme Frédérique PEROUAS en date du 21 mars 2016 sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal tous les vendredis matins à partir du 25 mars 2016, en vue d'exercer son activité de poissonnière,

Considérant l'extrait du Registre du commerce et des sociétés établi le 21 mars 2016 par le Tribunal de Commerce de Saint-Malo,

La Commission finances, réunie le 29 mars 2016, propose de fixer le montant de la redevance à 0,15 € par mètre linéaire et par jour.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le montant des redevances pour occupation du domaine public communal,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant de la redevance à 0,15 € par mètre linéaire et par jour.

Subvention association Familles rurales

VU le courrier de l'association Familles rurales du Pays de Hédé-Tinténiac reçu le 14 mars 2016 ;
VU la fréquentation des enfants de Meillac sur l'année 2015 ;
L'association demande une subvention de 1 064,94 € calculée d'après la fréquentation des enfants de Meillac sur l'année 2015,
Considérant que la question a été discutée lors de la Commission Finances du 29 mars 2016 et qu'aucun avis n'a émis en attente d'une analyse comparative avec d'autres accueils de loisirs,
Le Conseil municipal décide de reporter cette décision.

Subvention au CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une subvention au Centre communal d'action sociale afin d'équilibrer son budget.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- DECIDE d'attribuer une subvention de 3 786,13 € au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2016,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

Compte de gestion 2015 budget principal

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2015 budget principal

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. M. AFCHAIN préside la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget principal dressé par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	943 361,41	1 265 980,04	404 562,00	752 241,48
Résultats de l'exercice	322 618,63		347 679,48	
Résultats reportés	335 445,79		-437 878,82	
Résultats de clôture	658 064,42		-90 199,34	
Restes à réaliser	0,00	0,00	359 700,00	0,00
Totaux cumulés	943 361,41	1 265 980,04	764 262,00	752 241,48
Résultats définitifs	658 064,42		-449 899,34	

Les Restes à Réaliser correspondent à 359 700 € en dépenses. Ils seront reportés au budget primitif de l'exercice 2016.

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif du budget principal.

Affectation du résultat

Le compte administratif 2015 présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 658 064,42 €
- Déficit d'investissement : 449 899,34 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Section d'investissement,
 - compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 449 899,34 €
- Et de maintenir en section de fonctionnement, au compte 002 « Résultat reporté ou anticipé » : 208 165,08 €.

Budget principal 2016

Le budget primitif de la commune est présenté comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 426 794, 08 € :

Chapitre	DEPENSES	BP 2016 en €
011	Charges à caractère général	319 350,00
012	Charges de personnel	493 470,00
014	Atténuation de produits	63 849,58
65	Autres charges de gestion courante	90 721,13
66	Charges financières	30 500,00
67	Charges exceptionnelles	741,13
022	Dépenses imprévues	24 858,87
023	Virement à la section d'investissement	402 303,37
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
	TOTAL	1 426 794,08

Chapitre	RECETTES	BP 2016 en €
002	Excédent d'exploitation reporté	208 165,08
013	Atténuation de charges	30 000,00
70	Produits des services du domaine	71 944,00
73	Impôts et taxes	584 508,00
74	Dotations, subventions, participations	521 037,00
75	Autres produits de gestion courante	4 200,00

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	6 930,00
	TOTAL	1 426 794,08

La section d'investissement est équilibrée à 936 862,71 € :

DEPENSES

NUMERO	OPERATION	RAR	PROPOSITION	TOTAL
00011	TERRAIN DE FOOTBALL		20 000,00	20 000,00
00013	CIMETIERE COMMUNAL	50 000,00		50 000,00
10001	MAIRIE	5 000,00		5 000,00
10002	SERVICES TECHNIQUES VOIRIE	5 500,00		5 500,00
10003	CANTINE MUNICIPALE	4 000,00		4 000,00
10004	ECOLE PRIMAIRE		50 000,00	50 000,00
10005	TRAVAUX DE VOIRIE	23 000,00	77 000,00	100 000,00
10006	AMENAGEMENT DU BOURG	22 000,00	53 322,57	75 322,57
10007	RESTAURATION DE L'EGLISE	10 200,00	4 800,00	15 000,00
10008	SALLE DE SPORTS	300,00		300,00
10009	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		1 500,00	1 500,00
10011	PLAN LOCAL D'URBANISME	16 000,00	23 000,00	39 000,00
10100	EFFACEMENT DES RESEAUX	55 000,00		55 000,00
10101	PLATEAU MULTISPORTS	29 500,00	30 000,00	59 500,00
10102	PANNEAUX INDICATION DES VILLAGES	3 000,00		3 000,00
10103	TRAVAUX ELECTRICITE ET GAZ SUR BATIMENTS	8 600,00		8 600,00
10104	MISE EN ACCESSIBILITE PMR	26 600,00	10 000,00	36 600,00
10105	RUE OCTAVE DE BENAZE	25 700,00	105 300,00	131 000,00
10106	AMENAGEMENT PARC MAIRIE	1 700,00	13 000,00	14 700,00
10107	CHEMINS PIETONNIERS	35 000,00		35 000,00
10108	CHAUDIERE MAIRIE	19 800,00	2 200,00	22 000,00
10110	MUTUALISATION CANTINE-SALLE DE RECEPTION	16 400,00	5 000,00	21 400,00
10111	DECORATIONS DE NOEL	2 400,00	1 600,00	4 000,00
10112	PLANTATIONS		3 000,00	3 000,00
10113	DESHERBEUR MUTUALISE		10 000,00	10 000,00
10114	SALLE DES FETES		10 000,00	10 000,00
10116	DRAPEAU		1 240,80	1 240,80
	total RAR	359 700,00		
	total propositions		420 963,37	

Total opérations (RAR + propositions) : **780 663,37**

Report des déficits antérieurs : **90 199,34**

Capital des emprunts : **66 000,00**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 936 862,71

RECETTES

Chapitre	RECETTES	BP 2015 en €
13	Subventions d'investissement	28 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	505 559,34

021	Virement de la section d'exploitation	402 303,37
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	936 862,71 €

Des précisions sont apportées sur les comptes « énergie-électricité » et « combustibles », sur le chapitre 014 qui inclut la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et la participation au service Autorisations Droits du Sol (ADS), sur le budget de la bibliothèque, et sur les opérations « mairie » et « mise en accessibilité PMR ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget présenté.

Compte de gestion 2015 budget assainissement

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2015 lotissement Les Houssais 1

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2015 lotissement Les Houssais 2

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2015 lotissement Les Docteurs PELE

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion 2015 lotissement Haute-Feuille

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2015 budget assainissement

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. M. AFCHAIN préside la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Assainissement dressé par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	19 247,17	45 123,60	1 228,84	12 470,58
Résultats de l'exercice	25 876,43		11 241,74	
Résultats reportés	95 367,33		53 430,51	
Résultats de clôture	121 243,76		64 672,25	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	19 247,17	45 123,60	1 228,84	12 470,58
Résultats définitifs	121 243,76		64 672,25	

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif présenté.

Compte administratif 2015 budget lotissement Les Houssais 1

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. M. AFCHAIN préside la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Lotissement Les Houssais 1 dressé par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget Lotissement Les Houssais 1, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Reports de l'exercice N-1 :

+ 35 260,90 € en fonctionnement

- 35 402,03 € en investissement

Restes à réaliser : NEANT

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif présenté.

Compte administratif 2015 budget lotissement Les Houssais 2

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. M. AFCHAIN préside la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Lotissement Les Houssais 2 dressé par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget Lotissement Les Houssais 2, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Reports de l'exercice N-1 :

+ 99 723,92 € en fonctionnement

Restes à réaliser : NEANT

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif présenté.

Compte administratif 2015 lotissement Les Docteurs PELE

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. M. AFCHAIN préside la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Lotissement Les Docteurs PELE dressé par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget Lotissement Les Docteurs PELE, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Reports de l'exercice N-1 :

- 27 706,03 € en investissement

Restes à réaliser : NEANT

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif présenté.

Compte administratif 2015 lotissement Haute-Feuille

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. M. AFCHAIN préside la séance et présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget Lotissement Haute-Feuille dressé par le Maire, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget Lotissement Haute-Feuille, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Investissement :

- Dépenses : 0 €

- Recettes : 0 €

Reports de l'exercice N-1 :

+ 64 909,17 en fonctionnement

- 22 425,73 en investissement

Restes à réaliser : NEANT

2) de constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif présenté.

Budget assainissement 2016

Le budget 2016 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à **152 743,76 €**.

DEPENSES :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 89 743,76 €

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 3 000 €

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 30 000 €

Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 30 000 €

RECETTES :

Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes » : 27 500 €

Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 4 000 €

Résultat reporté : 121 243,76 €

La section d'investissement est équilibrée à **124 672,25 €**.

DEPENSES :

Travaux d'équipement au compte 2313 : 120 672,25 €
Chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 4 000 €
RECETTES :
Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 30 000 €
Chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 30 000 €
Solde d'exécution positif reporté : 64 672,25 €

Des travaux sont prévus avant le transfert de la compétence à la Communauté de communes (GSM, clôture, berges...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget présenté.

Budget lotissement Les Houssais 1 2016

Le budget 2016 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à **35 402,03 €**.

- DEPENSES :

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 35 402,03 €

- RECETTES :

Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 141,13 €

R 002 « excédent reporté » : 35 260,90 €

La section d'investissement est équilibrée à **35 402,03 €**.

- DEPENSES :

R 001 « déficit d'investissement reporté » : 35 402,03 €

- RECETTES :

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 35 402,03 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget présenté.

Budget lotissement Les Houssais 2 2016

Le budget 2016 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à **99 723,92 €**.

- DEPENSES :

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 99 723,92 €

- RECETTES :

R 002 « Excédent reporté » : 99 723,92 €

La section d'investissement est équilibrée à **0,00 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget présenté.

Budget lotissement Les Docteurs PELE 2015

Le budget 2016 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à **27 706,03 €**.

- DEPENSES :

Chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 27 706,03 €

- RECETTES :

Chapitre 70 « Ventes de produits fabriqués et prestations de service » : 27 706,03 €

La section d'investissement est équilibrée à **27 706,03 €**.

- DEPENSES :

R 001 « Déficit d'investissement reporté » : 27 706,03 €

- RECETTES :

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 27 706,03 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget présenté.

Budget lotissement Haute-Feuille 2016

Le budget 2016 s'établit comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à **64 909,17 €**.

- DEPENSES :

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 22 425,73 €

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 42 483,44 €

- RECETTES :

R 002 « Excédent reporté » : 64 909,17 €

La section d'investissement est équilibrée à **22 425,73 €**.

- DEPENSES :

R 001 « Déficit d'investissement reporté » : 22 425,73 €

- RECETTES :

Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » : 22 425,73 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget présenté.

Règlement intérieur du cimetière

Considérant qu'il est nécessaire de prescrire toutes les mesures relatives à la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que de la décence dans le cimetière,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le règlement intérieur du cimetière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme BONTE) adopte le règlement du cimetière ci-annexé et donne pouvoir à M. le Maire pour le faire appliquer.

INFORMATIONS DIVERSES :

Fourniture de jeux pour l'espace ludique : Par délibération du 22 janvier 2016, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure de consultation. Sept entreprises ont été consultées par courrier du 27 janvier 2016. Après analyse, les résultats sont les suivants :

- Lot 1 (structure de jeux) : l'entreprise retenue est Synchronicity, offre la mieux-disante pour un montant de 14 865,67 € HT (sans panneau).
- Lot 2 (balançoire nid d'oiseau) : l'entreprise retenue est Synchronicity, offre la mieux-disante pour un montant de 4 173,91 € HT (sans panneau).

- Lot 3 (table de ping-pong) : l'entreprise retenue est Manutan collectivités, offre la mieux-disante pour un montant de 1 356,25 € HT.
- Lot 4 (balançoire deux places) : l'entreprise retenue est Synchronicity, offre la mieux-disante pour un montant de 3 120,91 € HT (sans panneau).

Nom de l'école : le choix d'un nom pour l'école est en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.